

Projet de modernisation du système budgétaire en Algérie

Par: Kissi Fadia
Université de Sidi – Bel-Abbes

Résumé :

Depuis plus de dix ans, l'Algérie a engagé un vaste chantier de réformes en vue de transformer l'environnement institutionnel, structurel, fonctionnel et sectoriel , et de passer d'une économie administrée à une économie de marché diversifiée et performante et donc moins dépendante du secteur des hydrocarbures .A l'instar des autres secteurs, les finances publiques, devait en subir une mutation et permettre la modernisation des missions et de l'organisation de l'état et les objectifs qu'il vise a accomplir et son organisation .

Le projet de modernisation des systèmes budgétaires (MSB), appelé communément la réforme budgétaire, s'inscrit parmi l'un des principaux axes de la réforme des finances publiques. Le gouvernement algérien, a travers un tel projet, essaye de renforcer la capacité de prévision et de gestion des dépenses publiques ; d'améliorer la présentation du budget et son exécution en vue de favoriser un débat ouvert sur les choix budgétaires et de politique économique et de renforcer les capacités du ministère des Finances en matière d'analyse des coûts et de choix des politiques des dépenses publiques. A cet effet, "la mise en œuvre de cette réforme, modifiera en profondeur les modes de gestion de l'Etat en passant d'une logique de moyens à une logique de résultats". Ainsi, les objectifs et les axes de la réforme sont terminés par une présentation du système intégré de gestion budgétaire SIGB, qui est le support informatique prévu pour soutenir l'ensemble du dispositif de la réforme.

Mots clés :

Gestion par la performance - Efficacité de la dépense publique - Système informatisé de gestion budgétaire - Modernisation du système budgétaire - Transparence

Introduction

Depuis 1994, l'Algérie a su mener avec succès des politiques publiques rigoureuses dans le cadre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, entamées avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale.

Ces politiques ont permis la restauration des grands équilibres macro-économiques, mais n'ont toutefois pas abouti à la réalisation des difficiles réformes structurelles nécessaires à la diversification de l'économie et à l'évolution vers une économie de marché.

La mise en place du programme quinquennal 2010-2014 de consolidation de la croissance, s'inscrit dans une dynamique de reconstruction nationale et de cheminement vers la réalisation d'objectifs majeurs tels que la diversification de la croissance et le desserrement de la contrainte de dépendance vis-à-vis de la ressource "hydrocarbures"⁽¹⁾.

L'Algérie se trouve désormais engagée dans une phase de transition vers une économie de marché et le gouvernement algérien a initié un programme de réformes de grande ampleur pas seulement en économie mais aussi en matière budgétaire. Dans ce contexte Le ministère des finances veille à introduire un changement dans sa mission et ses objectifs et à adapter

En conséquence son organisation et ses modes opératoires. Parmi les axes essentiels de la réforme du secteur des finances, nous retrouvons la réforme du système de gestion de la dépense publique qui s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation des systèmes budgétaires (MSB).

La réforme budgétaire en Algérie constitue donc la mise en œuvre du projet de Modernisation des Procédures Budgétaires (MSB) financé par la Banque Mondiale

Ce projet de réforme budgétaire a pour objectif la modernisation et le renforcement des capacités du Ministère des Finances algérien pour assumer notamment ses fonctions de gestion des dépenses publiques. Il est structuré en deux composantes

principales : la composante « Budgétisation » et la composante « Informatique et système d'information ».

Cette réforme s'appuie sur des travaux réalisés par le ministère des finances algériens en coopération avec le Ministère de l'Économie et des Finances français (MINEFI) ;

I / Présentation du projet MSB

Le projet de modernisation des systèmes budgétaires (MSB) a pour objet de moderniser le système budgétaire algérien de façon à renforcer la capacité du Ministère des Finances à s'acquitter de ses fonctions essentielles de gestion des dépenses publiques et de mise en œuvre de la politique économique de l'Etat. Il est structuré en deux composantes principales : la composante « Budgétisation, relative à la mise en place de nouveaux systèmes de gestion des dépenses », et la composante « Informatique et système d'information ».

La composante « Budgétisation » a pour objet l'introduction de changements dans le domaine des règles, des procédures d'élaboration de présentation et d'exécution du budget.

Elle vise notamment à :

- Instaurer un système de budgétisation pluriannuelle intégré, permettant de renforcer la capacité de prévision et de gestion des dépenses publiques ;
- Améliorer la présentation du budget en vue de favoriser un débat ouvert sur les choix budgétaires et de politique économique qui s'offrent au Gouvernement ;
- Renforcer les capacités du Ministère des Finances en matière d'analyse des coûts et de choix des politiques de dépenses publiques ;
- Instaurer une comptabilité patrimoniale.

Elle se compose des sous - composantes suivantes :

- sous composante 1.1- budgétisation pluriannuelle
- sous composante 1.2 - amélioration de la présentation et de la diffusion du budget
- sous composante 1.3 - renforcement de la fonction conseil du

ministère des finances

- sous composante 1.4 - restructuration du processus d'exécution de la dépense publique

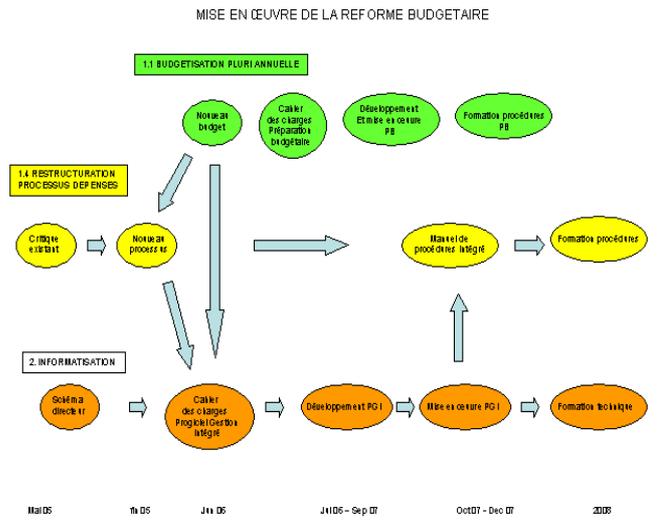


Figure 1 : Mise en œuvre de la réforme budgétaire⁽²⁾

Le développement de l'approche - programme proposée dans le cadre des sous - Composantes " Budgetisation pluriannuelle" et "Amélioration de la présentation et de la diffusion du budget" du projet MSB, nécessitera une meilleure Responsabilisation des gestionnaires, comprenant à la fois un assouplissement des contrôles centraux à priori, l'obligation de rendre compte et le renforcement de l'audit et des contrôles de gestion⁽³⁾. Il devrait avoir une coordination entre les travaux des sous - composantes 1.1 et 1.2, d'une part, et 1.4, d'autre part. La réalisation de la sous-composante 1-4 repose sur un partage et un échange de l'information entre les différentes sous-composantes ; ce sera notamment le cas de la prise en compte des orientations des sous-composantes 1-1, 1-2 et 1-3 pour proposer les choix techniques fondamentaux en matière de circuit de la dépense

1- Composante budgétisation

1.1 Budgétisation pluriannuelle

Cette composante consiste en la mise en place de budgets de programme triennaux, la première tranche annuelle de ces budgets de programme étant le budget annuel et les tranches suivantes des prévisions de paiement indicatives. Donc cette composante constitue la Mise en œuvre du cadre pluriannuel de prévision et de gestion des dépenses, la Conception d'un regroupement fonctionnel des dépenses, l'intégration des budgets de fonctionnement et d'équipement. La préparation du budget annuel et des programme pluriannuels sera encadrée par un Cadre des Dépenses (ou Budgétaire) à Moyen Terme (CDMT), dont la mise en place sera appuyée par la composante 1.3.⁽⁴⁾

1.2. Amélioration de la présentation et de la diffusion du budget

Cette composante comprend : une étude sur les besoins des utilisateurs (parlementaires, corps intermédiaires) et formulation d'options, la création de documents nouveaux et la mise en place d'une application informatique de préparation du budget⁽⁵⁾

1.3. Formulation des politiques budgétaires

La composante 1.3 complète la composante 1.1 en appuyant la formulation des politiques budgétaires, la préparation des programmes et leur suivi.

La composante 1.3 restructurée comprend la mise en place⁽⁶⁾ :

- D'un Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT).

Un CDMT donne des objectifs de dépense par secteur ou par ministère. Il permet de renforcer la cohérence entre les projections macro-économiques à moyen terme et la préparation des budgets de programme triennaux. De plus, la mise en place d'une procédure de préparation d'un CDMT favorise le développement d'une approche budgétaire descendante.

- D'un système de formulation et suivi des indicateurs de performance

La gestion de la performance n'est que partiellement couverte par les travaux en cours; elle devrait comprendre la formulation d'indicateurs de performance, leur validation, la préparation de rapport de performance et leur évaluation. La mise en place d'un système de suivi de la performance satisfaisant demandera du temps; dans un premier temps, il pourra être limité à des ministères jugés prioritaires.

- Renforcer la capacité d'analyse des projets

L'intensification des programmes d'investissements ont mis en évidence la nécessité de renforcer la méthodologie d'analyse préalable de projets et de former tous ceux qui seront appelé à procéder à ces analyses au Ministère de Finances et dans les Ministères chargés des infrastructures.

1.4. Restructuration du processus d'exécution de la dépense publique

La sous-composante 1-4 « Restructuration du processus d'exécution de la dépense publique » vise à la mise en place, après étude, et en liaison avec la réforme budgétaire en cours, d'un nouveau circuit simplifié de la dépense. Cette sous composante doit permettre de⁽⁷⁾ :

- Procéder aux changements nécessaires des processus de la dépense publique, en cohérence avec le reste de la réforme budgétaire : il s'agira de prendre en compte les orientations budgétaires qui auront été définies par les sous-composantes 1-1 « Budgétisation pluriannuelle », 1-2 « Amélioration de la présentation et de la diffusion du budget » et 1-3 « Renforcement de la fonction conseil du Ministère des Finances » et de proposer des options techniques en matière de circuit de la dépense publique.

La coordination avec les sous composantes 1-1, 1-2 et 1-3 devra être privilégiée.

- Favoriser l'intégration des processus de la dépense : Par une remise à plat des étapes administratives et du rôle des acteurs, et en privilégiant des schémas d'enregistrement comptable des opérations aux différents stades de la dépense, propres à articuler la comptabilité auxiliaire de la dépense (CAD) et la Comptabilité Générale de l'Etat (CGE). La mise en place d'un système intégré de gestion constituant un outil de simplification du circuit de la dépense, la coordination avec la composante 2 « Informatique et système d'information » devra aussi être privilégiée.
- Simplifier les circuits pour accélérer le règlement de la dépense : l'exécution de la dépense publique dans le système actuel est très longue, engendrant d'importants délais de paiement aux créanciers de l'Etat et se traduisant par des surcoûts pour l'administration. Le projet a pour but de simplifier le circuit de la dépense: allègement des procédures, suppression des pièces inutiles, rationalisation du rôle des acteurs. Donc les délais de paiement seront réduits et l'Etat pourra renforcer sa crédibilité auprès de ses fournisseurs et l'efficacité du paiement de la dépense publique.
- Renforcer la qualité des contrôles par des modalités innovantes : La loi algérienne n°90-21 du 15/08/1990 relative à la comptabilité publique, à l'exécution des budgets et des opérations financières définit les acteurs du circuit de la dépense publique. Elle décrit les principaux contrôles qui sont effectués, a priori, par les contrôleurs financiers et les comptables publics et, a posteriori, par la Cour des Comptes. Une critique forte du système actuel concerne le nombre des contrôles qui sont redondants. De plus l'indépendance et les

responsabilités de chaque intervenant doivent être mieux définies.

L'ambition du projet est de proposer des modalités innovantes de contrôles :

- Suppression des redondances entre acteurs,
 - Redéfinition du champ de l' « a priori » et de l' « a posteriori » des contrôles,
 - Enrichissement des méthodes d'audit et de contrôle interne,
 - Allègement du contrôle financier,
 - Promotion du contrôle selon les risques et les enjeux,
 - Nouvelle approche du contrôle du service fait.
- Favoriser une centralisation plus rapide et plus fiable des opérations : Il s'agira, par exemple, de rechercher, par une meilleure organisation entre les acteurs, une qualité de l'exécution budgétaire permettant des simplifications majeures comme la suppression de la journée complémentaire pour améliorer l'information des décideurs et la conduite de l'action économique de l'État algérien

La réalisation de la sous-composante 1-4 « Restructuration du processus d'exécution de la dépense publique » doit conduire aux résultats suivants⁽⁸⁾ :

- Conception du nouveau circuit de la dépense publique : Il s'agit de la principale mission du projet, les autorités algériennes doivent définir les règles de fonctionnement du circuit des dépenses de l'État et de les traduire en textes législatifs et réglementaires. Des manuels de procédures permettront aux agents de s'approprier le nouveau dispositif.

- Implantation du nouveau plan comptable : Les modalités de comptabilisation des opérations de dépense en comptabilité générale de l'État et en comptabilité auxiliaire de la dépense devront être arrêtées. L'articulation entre les deux comptabilités devra être assurée et la prise en compte des droits constatés devra permettre de donner aux décideurs une information fidèle et sincère de l'exécution de la dépense publique.
- Réorganisation des services financiers du Ministère des Finances et des ministères dépensiers : des textes législatifs et réglementaires permettront de réorganiser les services financiers du Ministère des Finances et des ministères dépensiers. Désormais le projet mettra en place des structures perpétuelles de contrôle de l'exécution de la dépense. Des procédures d'audit interne viendront compléter ce dispositif.
- Formation des agents du Ministère des Finances et des Ministères dépensiers : La mise en œuvre des nouvelles procédures d'exécution de la dépense publique doit s'accompagner de la mise en place d'un plan de formation des agents du Ministère des Finances, des Ministères dépensiers et du réseau des trésoreries de Wilayas aux nouvelles procédures d'exécution de la dépense publique, soit environ 2500 personnes.

2- Composante informatique

Cette composante constitue la mise en place d'un nouveau système d'information appelé : « système informatisé de gestion budgétaire » ; il couvrira le circuit de la dépense et la comptabilité. Il sera installé auprès des ordonnateurs, dans les postes comptables et dans les services du ministère des finances responsables de l'exécution budgétaire. Le SIGB sera composé d'un progiciel de gestion budgétaire et d'un progiciel de gestion de

trésorerie, et prendra en charge l'ensemble des événements associés au processus d'exécution de la dépense publique

Parmi les principales fonctionnalités du futur SIGB, on peut notamment citer⁽⁹⁾ :

- La gestion des contrôles de la disponibilité des crédits,
- La validation des opérations (signatures électroniques),
- La gestion manuelle ou automatisée du mode de paiement (qui peut être paramétrable),
- La comptabilité d'engagement,
- Le suivi automatisé des dépenses par programme, par exercice, par objectifs,
- L'obtention automatique de synthèses dès validation de la dernière opération,
- La mise en place d'outils d'interrogation du SIGB (niveau des dépenses, résultats atteints par rapport aux objectifs, etc.),
- La mise en place de procédures d'interface :
 - Entre la préparation et l'exécution budgétaire,
 - Entre le SIGB et l'outil informatisé de gestion de la dette ou celui du personnel ou celui des pensions,
 - Entre le SIGB et les banques (Emission des titres de paiement, confirmation de paiement),
 - Entre le SIGB et le Système Comptable (génération automatique des écritures comptables).

II / les acteurs principaux du projet

Par décret présidentiel⁽¹⁰⁾, le ministère chargé des finances s'est vu confier la responsabilité globale de l'exécution du projet à travers une cellule de coordination et de suivi du projet⁽¹¹⁾(CCSP), elle-

même placée sous l'autorité d'un comité de pilotage (CP)⁽¹²⁾ ; il désigne la banque algérienne de développement (BAD) pour mettre en œuvre les moyens financiers mis à la disposition du projet.

1- Le comité de pilotage⁽¹³⁾

Le comité de pilotage du projet de modernisation des systèmes budgétaires, instance de décision, dirige et supervise le projet ; il est présidé par le secrétaire général du ministère des finances ; les membres de ce comité sont : les directeurs généraux du budget, de la comptabilité, des études et prévision, des relations financières extérieurs, d'un membre du cabinet, du responsable de l'informatique et des technologies de l'information (CITIF) et du chef de la cellule de coordination et de suivi du projet.

Le CP se réunit une fois par mois à chaque fois que son président le juge nécessaire, il rend compte au ministre des finances chaque trimestre sur l'état d'avancement du projet

2 - La direction de l'administration générales et des moyens (DAGM)

Le directeur de l'administration générale et des moyens a été désigné par le ministre des finances, en qualité d'ordonnateur du projet. Les demandes de paiement et de décaissement émanant de la CCSP, sont traitées et vérifiées par la structure de la DAGM avant d'être ordonnées par le directeur et transmis à la BAD

3- La banque algérienne de développement⁽¹⁴⁾

Les moyens financiers empruntés par l'état à la banque mondiale et la contre partie algérienne du budget du projet, sont mis en œuvre par la banque algérienne de développement selon un accord de rétrocession et de gestion avec le trésor .la BAD est tenue d'archiver et de conserver les documents comptables et les pièces justificatives et les rendre disponibles à tout moment pour tout contrôle

La BAD, en plus de son rôle de banque et de comptable, joue un rôle de contrôleur financier qui lui est dévolu par l'état , en établissant les opération comptables, bilans, contrôles, évaluations des actions moyens et résultats se rapportant à

l'exécution du projet ; en prenant en charge toutes les dispositions nécessaires au respect des lois et règlements applicables en matière d'engagement et d'ordonnancement ; et en réalisant à chaque phase de l'exécution du projet une évaluation comptable de la mise en œuvre du projet . La BAD établit un rapport trimestriel et annuel d'évaluation de la mise en œuvre du projet, un rapport trimestriel sur ses relations avec la banque mondiale et, en fin de projet, un rapport sur l'exécution de l'accord de prêt à transmettre au ministère chargé des finances

4- La cellule de coordination et suivi du projet (CCSP)

Le projet MSB à proposer d'instaurer dans chaque ministère une cellule de conseil budgétaire qui jouera un rôle important dans l'exécution de ce projet , elle est l'unité de réalisation du projet et en assure la gestion administrative, financière et technique.

Les missions de cette cellule sont les suivantes⁽¹⁵⁾ :

1. Le suivi de la réalisation du projet et la contribution a toutes les opérations de contrôle
2. Etablir des plans d'action qui serviront de base de travail aux différentes structures du ministère des finances
3. Mettre en œuvre les opérations relatives à la passation des marchés dans les conditions et délais prévus
4. Prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à l'évaluation et la prévision des besoins, à la réalisation et à l'exécution des opérations nécessaires à la mise en œuvre du projet
5. Veiller à l'établissement et à la transmission au comité de pilotage et à la BAD, des rapports trimestriels et annuels sur les activités, moyens, opérations et résultats relatifs au projet
6. Préparation de rapports trimestriels de gestion du projet tel que prévu dans l'accord de prêt qui couvrent la passation des marchés, les progrès physiques de l'exécution du projet, la gestion financière des sources et utilisation des fonds
7. Conservation des archives relatives aux dossiers d'appel d'offres et les copies de toutes les pièces justificatives

La CCSP est composée de:

- D'un chef de projet adjoint
- D'un comptable
- Du personnel de soutien

III/ contrôle et audit du projet⁽¹⁶⁾ :

Il est prévu au titre de l'exécution du projet MSB, trois organes à savoir :

1- Inspection générale des finances (IGF) chargée de :

- Elaborer des programmes d'inspection et de contrôle et établir un rapport annuel sur leur exécution jusqu'à l'établissement du rapport final sur l'exécution physique et financière du projet
- Fournir aux autorités compétentes concernées par la gestion et la mise en œuvre de l'accord du prêt, un rapport d'audit sur les comptes du projet y compris le compte spécial au plus tard six mois après la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ; suivi d'un rapport de clôture du prêt

2- La banque algérienne de développement BAD chargée de :

Vérifier lors de l'élaboration des demandes de décaissement du prêt, la conformité des dépenses prévues par l'accord de prêt et les contrats passés au titre du projet et introduire rapidement ces demandes auprès de la BIRD⁽¹⁷⁾

3- La banque internationale pour la restructuration et le développement « BIRD » :

Pour les besoins de contrôle et d'évaluation du projet MSB, des délégations de la BIRD effectuent régulièrement des missions à Alger pour s'enquérir sur place avec toutes les parties concernées de l'état d'avancement du projet MSB

VI/ La gestion budgétaire axée sur les résultats en matière de préparation du budget en Algérie

1. Définition

La budgétisation, la gestion axée sur les performances, les rapports de performance ou de résultats constituent les orientations les plus récentes de l'action menée pour améliorer la performance des administrations. Ces réformes visent à centrer les méthodes de gestion et de budgétisation sur les résultats plutôt que sur les moyens. Il s'agit essentiellement d'inscrire dans le système de gestion et d'incitations des administrations et des agents publics des objectifs, des cibles, des indicateurs et des mesures qui portent sur les résultats obtenus, et non sur les modalités de prestation des services⁽¹⁸⁾

2. La nomenclature budgétaire

Une nomenclature budgétaire ou la classification des dépenses budgétaires, est une grille dans laquelle les crédits budgétaires sont rangés où classés par rubriques qui permet aux ministères de recueillir des informations en fonction des besoins des utilisateurs de la documentation budgétaire. Cette nomenclature doit permettre normalement la lisibilité et la sincérité des documents budgétaires.

De façon générale une nomenclature budgétaire ne vise que l'amélioration de la transparence des opérations budgétaires de l'État et la recherche de l'efficacité dans la gestion de la dépense publique

En Algérie, la nomenclature budgétaire actuelle utilise plusieurs classifications distinctes :

- Une classification par centre de responsabilité ou administrative pour le budget de fonctionnement et pour le budget d'investissement
- Une deuxième classification par nature économique de dépenses seulement pour le budget de fonctionnement
- Une autre classification par secteurs et par activités pour les programmes du budget d'équipement
- Une classification qui permet la localisation du bénéficiaire des dépenses d'équipement

- Et enfin une dernière classification pour les types de crédits parlementaires concernant le fonctionnement, l'équipement et les comptes d'affectation spéciale

On remarque que dans le système actuel, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement ne sont pas classées de la même manière, ce qui rend la lecture du budget dans son ensemble et l'analyse des informations financières très difficile ; cela est dû à plusieurs raisons : les ministres n'utilisent pas la même codification des opérations budgétaires notamment pour les dépenses de fonctionnement, il y a aussi le principe d'indépendance des classifications qui n'est pas respecté, etc.

Le projet de modernisation budgétaire propose une nouvelle nomenclature budgétaire, pour permettre aux utilisateurs du budget, à la fois de disposer d'informations financières plus pertinentes mais aussi d'améliorer la présentation de ces informations. Néanmoins pour atteindre cet objectif, les nouvelles classifications des dépenses budgétaires doivent être les mêmes pour les dépenses de fonctionnement que pour celles d'équipement

Le nouveau système de classification des dépenses sera unique pour tout le gouvernement et va concerner autant les dépenses ou le budget de fonctionnement que celles du budget d'équipement, il comporte quatre codifications différentes⁽¹⁹⁾ : il s'agit de la classification par centre de responsabilité ou administrative, de la classification par fonctions, de la classification par activités ainsi que la classification par nature économique des dépenses. Par ailleurs, ces nouvelles classifications seront indépendantes les unes des autres, mais elles permettront de présenter de manière intégrée le budget programme de chaque ministère :

2.1 La classification par centre de responsabilité (administrative) :

Dans le système actuel, il existe une classification par centre de responsabilité pour le budget de fonctionnement uniquement. Toutefois, contrairement à la nomenclature administrative actuelle, la nouvelle nomenclature : « permet de connaître qui, au niveau du centre de responsabilité, doit rendre compte de la

manière dont sont dépensées les sommes autorisées par le parlement. Elle permet aussi de regrouper les dépenses budgétaires de manière à connaître exactement les fonds alloués à une structure peu importe le niveau de délégation »⁽²⁰⁾

Autrement dit, la logique de performance nous conduit vers une culture budgétaire orientée vers les résultats (culture de budget par objectifs) plutôt que vers une logique de moyens. Il en découle que les gestionnaires sont tenus de rendre compte de l'efficacité de l'utilisation des crédits qui leur ont été alloués (une culture de responsabilité).

Avec la mise en œuvre de la réforme, on en parlera plus uniquement d'ordonnateur, mais de gestionnaire responsable, la différence entre les deux est que le gestionnaire responsable décide si la dépense est justifiée, si le moment opportun et si la dépense permet d'atteindre les objectifs du programmes, alors que l'ordonnateur, sa mission se résume à vérifier si la dépense et les pièces justificatives sont régulières, et a déclencher le processus de paiement ou d'exécution

Durant la phase d'élaboration du budget, le rôle du gestionnaire responsable consiste à⁽²¹⁾ :

- répartir l'enveloppe budgétaire initiale à ses gestionnaires subordonnés
- évaluer les couts de ses initiatives en fonction des résultats attendus pour les prochaines années
- présenter et a défendre sa proposition budgétaire à la DGB

Par ailleurs, le gestionnaire responsable est chargé de remplir les canevas du ministère des finances et d'examiner avec son supérieur l'atteinte des résultats et les moyens supplémentaires dont ils peuvent avoir besoin ; il est également chargé de consolider les propositions budgétaires de ses subordonnés, de procéder au premier arbitrage interne et de s'assurer que la saisie des canevas est bien faite par ses subordonnés⁽²²⁾.

« la notion de gestionnaire responsable s'étend également aux services déconcentrés, il est prévu que ces derniers œuvrent principalement pour leur ministère de tutelle. La réforme exige que chaque ministère ait la responsabilité de l'ensemble de son budget incluant celui des services déconcentrés, des agences et

des établissements à caractère administratif, qui des démembrements de leur ministère. Ainsi les directeurs des services déconcentrés, des agences et des EPA deviennent des gestionnaires responsables à l'intérieur des programmes de leur ministère de tutelle ; cette situation n'empêcherait pas les directeurs de services déconcentrés d'être responsables d'autres programmes, par exemple de ceux qui sont sous la gestion du wali ou du ministère de l'intérieur »⁽²³⁾

2.2 La classification par fonctions ⁽²⁴⁾:

Développée par le fond monétaire international (FMI), la classification par fonctions permet un regroupement des dépenses budgétaires du gouvernement par grandes fonctions de l'état. Elle permet ainsi de présenter les informations financières selon un groupement standard recommandé par le FMI

Il s'agit d'une nouvelle classification pour le gouvernement algérien découlant directement de son projet de modernisation des systèmes budgétaires. Aussi l'adoption d'une telle classification permet d'avoir une base d'analyse uniforme pour l'ensemble des dépenses, et offre l'avantage d'être partagée avec d'autres pays qui ont optés pour la même codification. En outre, le FMI recommande l'intégration de cette classification dans le nouveau système informatique de la direction générale du budget (SIGBUD), de sorte à pouvoir produire les informations financières demandées selon le format et les standards requis.

La classification par fonctions regroupe les dépenses selon des missions considérées d'un intérêt général et qui peuvent déboucher sur des options multiples concernant les applications analytiques. Elle a pour objectif, l'examen et le suivi de l'évolution dans le temps des dépenses consacrées par les administrations publiques à certaines missions ou objectifs spécifiques

En outre, comme elle est présente dans beaucoup de systèmes budgétaires à l'échelle internationale, la nouvelle classification par fonctions peut aussi être utilisée pour comparer le degré d'implication des administrations publiques dans les fonctions économiques et sociales et pour surpasser les problèmes de différence d'organisation entre un pays et un autre.

2.3 La classification par activités (programmes, sous programmes et actions) :

La mise en place d'une budgétisation par programme permet de classer l'ensemble du budget en : programmes, sous programmes et actions. Cette classification par activités permet de regrouper les dépenses de manière à connaître exactement à quelles fins sont utilisés les fonds par rapport aux missions définies par le gouvernement. Les activités seront traduites en portefeuilles, programmes, sous programmes et actions qui seront tous classés selon la structure de la classification par activités.⁽²⁵⁾

2.4 La classification par nature économique de dépenses :

La classification par nature économique de dépenses : « permet de connaître la nature économique des charges engagées par l'administration publique. Elle permet ainsi de regrouper les dépenses budgétaires de manière à connaître exactement les fonds alloués par type de charge⁽²⁶⁾

En effet, la mise en place d'une budgétisation par programmes axée sur les résultats requiert l'existence d'une classification des dépenses par leur nature économique, car cette dernière, permet de classer les comptes significatifs de l'état selon leur nature en vue de permettre une meilleure interprétation et d'en faciliter le suivi. Cela encourage les gestionnaires et les aide à dégager et à analyser les évolutions par type de dépenses.⁽²⁷⁾

Ce qu'il faut noter aussi, que cette classification n'existe pas dans le système de codification actuel pour le budget de fonctionnement, tandis que pour le budget d'équipement il ya actuellement une classification semblable.

Conclusion

La réforme budgétaire en Algérie permet de rendre notre système de finances publique efficace est transparent, des actions de réforme et de modernisation de grande envergure ont été engagées. Elles sont articulées autour de la prévision et l'élaboration budgétaire, l'exécution de la dépense publique et le contrôle interne et externe de la dépense publique.

la réforme du système de gestion de la dépense publique qui s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation des systèmes budgétaires (MSB) a pour objectif principal d'améliorer la gestion des dépenses publiques et les prestations de services à la population algérienne et de développer les compétences et le savoir-faire nécessaires à l'élaboration du projet de budget algérien à partir de l'année 2012. la mise en place de cette refonte budgétaire est inspirée de l'expérience canadienne laquelle a servi de référence à plusieurs pays, notamment la France, qui a mis en place une nouvelle loi organique relative aux lois de finances dite : la LOLF. Pour mener ce processus, un vaste programme de formation d'agents à travers tous les départements et les administrations publiques sur la gestion et l'exécution du budget sous sa nouvelle forme, a été lancé par les pouvoirs publics.

La réussite d'un tel processus dépend de la performance du système et des réseaux d'information mis en place

Par ailleurs, le projet MSB, introduit la notion de gestion responsable, qui s'ajoutera à celle d'ordonnateur, cette notion élargira les attributions et les responsabilités des acteurs qui interviennent dans la préparation du projet de budget de l'état, afin de mieux répondre aux exigences découlant de la mise en place de la gestion axée sur les résultats et de la programmation pluriannuelle à moyen terme

D'autre part, La nouvelle nomenclature budgétaire avec la nouvelle documentation qui accompagnera le projet de loi de finances et de budget de l'état constituera, un moyen pour appuyer la compréhension du projet par les parlementaires et pour son adoption finale par les deux chambres du parlement

Référence

-
- (1) http://www.ambassade-algerie.ch/realisations_1999_2009/finances.html
 - (2) Ministère des finances Algérie : rapport sur l'état des lieux, version : 01-01 24 mai 2005, p 9
 - (3) www.mf.gov.dz
 - (4) www.mf.gov.dz
 - (5) Ministère des finances Algérie : rapport sur l'état des lieux, op.cit, p 8
 - (6) www.mf.gov.dz
 - (7) Ministère des finances Algérie : « plan de projet » 24 mai 2005, p 7

- (8) Ministère des finances Algérie : « plan de projet », op.cit, p8
- (9) Ministère des finances Algérie : « Schéma d'adaptation des normes comptables de l'Etat » version 01.01 ,30 septembre 2007. P 21
- (10) Décret présidentiel N°01-140 du 6 juin 2001 portant approbation de l'accord de prêt N°7047 AL du projet MSB
- (11) Décision du MDF N°77 du 13 novembre 2000 portant création de la CCSP du projet MSB
- (12) Décision du MDF N°76 du 13 novembre 2000 portant création du comité de pilotage du projet MSB
- (13) Ouicher Noureddine : « le projet de modernisation des systèmes budgétaires » rapport de stage IEDF 2008-2009 p 5-7
- (14) Ouicher Noureddine : « le projet de modernisation des systèmes budgétaires ». Op.cit. p 5-7
- (15) Ennouar Lamia : « le projet de modernisation des systèmes budgétaires » rapport de stage IEDF 2008-2009. p10-11
- (16) Ennouar Lamia : « le projet de modernisation des systèmes budgétaires » Op.cit. P 14-15
- (17) Voir plus haut les missions de la BAD
- (18) La modernisation du secteur public : axer la gouvernance sur la performance. Synthèse de l'OCDE ; décembre 2004. p3
- (19) Ministère des finances Algérie « rapport sur les options de budgétisation : sous composante 1.1 budgétisation pluriannuelle ». Avril 2005, p 3-27
- (20) Ministère des finances Algérie « rapport sur les options de budgétisation : sous composante 1.1 budgétisation pluriannuelle » Op.cit. p 3-27
- (21) Ministère des finances « rapport sur la mise en œuvre du processus de préparation du budget » DGB, février 2006, p 7
- (22) Ministère des finances « rapport sur la mise en œuvre du processus de préparation du budget. Op.cit. P7
- (23) Ministère des finances « rapport sur la mise en œuvre du processus de préparation du budget » Op.cit. P8
- (24) Nassim Menguellati « le processus de préparation du budget de l'état dans le cadre du projet de modernisation des systèmes budgétaire » op.cit p 10
- (25) Ministère des finances Algérie « rapport sur les options de budgétisation : sous composante 1.1 budgétisation pluriannuelle » op, cit, p 3-27
- (26) Ministère des finances Algérie « rapport sur les options de budgétisation : sous composante 1.1 budgétisation pluriannuelle » op.cit, p 3-27
- (27) Nassim Menguellati « le processus de préparation du budget de l'état dans le cadre du projet de modernisation es systèmes budgétaire » op.cit p 12